

Internet n'est pas un droit fondamental, Internet est fondamental en soi !

Après des mois de contestation, des jours de joutes verbales à l'Assemblée nationale, la loi dite « Internet et Création » qui doit instaurer l'HADOPI a été votée.



Les problèmes et les questions que soulèvent cette loi vont rester au cœur de l'actualité pendant quelque temps encore, d'une part parce que la lutte anti-HADOPI est loin d'être terminée (et que cette loi n'est pas près d'être applicable), et d'autre part parce que la LOPPSI 2, qui prévoit une surveillance constante des échanges sur le Web sous des prétextes sécuritaires^[1], va bientôt être au centre d'une nouvelle lutte qui promet d'être elle aussi acharnée.

Une des pommes de discorde, qui oppose actuellement certains membres du gouvernement et les opposants à ces lois, est le statut que l'on doit accorder à l'Internet, que l'on peut résumer d'une simple question : l'accès à l'Internet constitue-t-il un « droit fondamental » ?

Non, répondent en chœur Christine Albanel et Jean-François Coppé, quitte à se déclarer ainsi ouvertement contre l'avis du Parlement européen.

Dana Blakenhorn, chroniqueur Open Source chez ZDNet, a pour sa part un avis original sur la question. Il nous explique, arguments économiques à l'appui qui ne devraient pas être étranger à nos dirigeants actuels, que l'Internet n'est pas à ses yeux un droit fondamental mais que l'Internet **est**

fondamental.

Une traduction Framalang of course...

De l'aspect fondamental de l'accès à Internet

The fundamental value of Internet access

Dana Blakenhorn – 8 mars 2009 – ZDNet

(Traduction Framalang : Don Rico et Tyah)

Doit-on considérer l'accès à Internet plus important que la télévision par câble ou le téléphone ?

En d'autres termes, s'agit-il d'un luxe ou devrait-il être un droit ?

Matt Asay est du premier avis. Il ne souhaite pas que l'on définisse Internet comme un droit fondamental.

Je suis d'accord avec lui, mais pour une tout autre raison.

Les droits fondamentaux, on peut vous en déposséder. Quiconque aura subi la torture et se sera vu privé de sa liberté d'expression, sait que nos droits n'ont de vraiment fondamental que notre volonté commune de les respecter.

Mon représentant au Congrès est John Lewis. Lorsqu'il était enfant, en Alabama, alors que sévissait encore la ségrégation dans les États du Sud, il ne jouissait d'aucun droit. Il a dû les réclamer, manifester, et se faire battre jusqu'au sang pour les obtenir.

La Constitution, ce ne sont que des mots, tout comme le Bill of Rights (*NdT : Déclaration des droits américaine*). Un simple mémo suffit pour passer outre ou les restreindre.

L'accès à Internet est donc plus fondamental que nos droits. C'est une nécessité économique.

Au XXIème siècle, ceux qui n'ont pas d'accès à Internet ont moins de poids économique que les autres. Ils ont moins accès à la formation, n'ont aucun moyen de découvrir d'autres horizons (ce pourquoi la télévision est dépourvue d'intérêt). Leur rapport au monde n'est que local, sauf pour les rares personnes qui gardent encore le contact avec leurs proches par téléphone ou par courrier.

Je suis assez âgé pour me souvenir d'un monde avant que la Toile ait été tissée, lorsque aller sur Internet était réservé à certains privilégiés. Je vais renouer avec mes souvenirs de ce monde grisant le mois prochain, quand je rendrai visite à des amis japonais.

Mon dernier séjour là-bas remonte à 1989. Je m'y étais rendu pour suivre une conférence organisée par l'Electronic Networking Association, un des tout premiers groupes promouvant le réseau.

Là-bas, j'ai écrit quelques articles pour Newsbytes, le service d'informations en ligne pour qui je travaillais à l'époque. Après avoir trouvé une prise de téléphone, j'y connectais le modem de mon portable et envoyais mes articles à un rédacteur en chef à Londres, qui transmettait au directeur de la publication à San Francisco.

Toute technologie suffisamment avancée confine à la magie, et il y a vingt ans encore ce genre d'accès limité à des ressources en ligne avait quelque chose de magique.

De nos jours, mes enfants prennent tout cela pour acquis. Ni l'un ni l'autre n'a de souvenir d'un temps où l'Internet n'existait pas. Ma fille trouve normal de pouvoir télécharger un itinéraire détaillé pour se rendre à une université susceptible de l'accueillir. Mon fils trouve normal de pouvoir discuter de jeux vidéos et d'informatique avec des copains du monde entier.

L'accès à Internet est donc fondamental pour l'interaction de mes enfants avec le reste du monde. Il est la condition à leur

utilité économique, à leur capacité à apprendre, et même à bon nombre de leurs relations amicales.

Rendre cela possible, ou pas, n'est pas une question de « droits », mais c'est fondamental.

Il est fondamental pour notre avenir en tant que nation que chacun dispose du meilleur accès possible à cette ressource. Tout comme il est fondamental que nous puissions tous profiter de notre réseau routier.

Conduire n'est pas un « droit », mais chacun sait que ne pas savoir conduire représente un handicap. Ceux qui n'ont pas le permis et ne disposent pas de transports publics à proximité de chez eux sont isolés économiquement parlant, ne peuvent se rendre à leur travail, à l'école ou dans les magasins.

À moins, bien sûr, qu'ils disposent d'un accès à Internet, grâce auquel ils peuvent pallier ce manque. Plus l'accès sera de qualité, mieux nous nous en porterons.

Ainsi, c'est donc Internet, la véritable passerelle vers le XXIème siècle, et ceux qui en seront dépourvus ne pourront effectuer la traversée.

Internet n'est pas un droit fondamental, Internet est fondamental en soi.

Notes

[1] Crédit photo : Dalbera (Creative Commons By)